



# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 20 mars 2019.

**PRESENTS** : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - Mme Françoise Dominique GUTMAN - M Gérard GSENER - M Rémy BELHOMME - Mme Muriel THOMAS - Mme Catherine DIDOU - M Christophe POISSON - M. Romain DUNAND - M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER - M. Claude DELEYROLLE - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

**POUVOIRS** : Mme Géraldine PLATON a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX – M Bruno DAL FIUME a donné procuration à M Rémy BELHOMME - Mme Nadine BABIN a donné procuration à Mme Marie-Jeanne LAPIERRE.

Approbation du procès-verbal du 26 février 2019 à l'unanimité

## **Compte administratif et budget logements Le Roussillon (2019-024)**

### **Compte administratif 2018**

M. le Maire expose qu'une subvention du budget principal a permis de créer ce budget annexe pour l'achat du terrain et la réalisation des équipements de viabilisation (eau). Les dépenses réelles ont été de 150 000 € pour l'achat du terrain et de 15 495.42 € pour les équipements. Le résultat de l'exercice est donc excédentaire de 24 508.58 € qui sera reporté en excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget annexe « LOGEMENTS LE ROUSSILLON » **DIT** que le compte administratif est conforme au compte de gestion **APPROUVE** l'affectation au résultat de fonctionnement pour 2019 **AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

### **Budget 2019**

Aucun projet n'étant en cours sur ce terrain, il est proposé de reporter l'excédent d'investissement de 24 504.58 € et de laisser cette somme en attente d'une éventuelle décision modificative en cours d'exercice. Adopté à l'unanimité.

### **Vote des taux d'imposition 2019 (2019-025)**

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 531 509 euros ; Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :  
Taxe d'habitation = 24.85 %. Foncier bâti = 20.39 %. Foncier non bâti = 73.15 %.

### **Vote du tarif des loyers pour 2019 (2019-026)**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer l'augmentation annuelle prévue au montant des loyers à partir de l'indice des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 comparé à celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, sauf pour les logements du presbytère de Brahic, ce que le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Budget principal commune 2019 (2019-027)**

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires à l'aide d'un diaporama. Les résultats du compte administratif 2018 sont repris à l'élaboration budgétaire. Le vote se fait au chapitre. **Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 3 331 200 €.** Cette section permet de dégager 768 047 € de résultat pour l'investissement. **Les recettes d'investissement = les dépenses**

**d'investissement = 5 182 827.23 €.** Le projet de kiosque est défendu pour « finir d'habiller la place » et de créer des animations. M. le Maire rend compte de la réunion avec la nouvelle association des commerçants qui a eu lieu lundi 25 mars. Les conseillers débattent des principaux projets : travaux de voirie, aménagement du Centre d'Accueil pour accueillir le siège de la Communauté de Communes, travaux d'accessibilité à la mairie, projet de deux tennis couverts et d'un boulodrome... Pour financer tous ces travaux, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt. M. le Maire insiste sur la sincérité du budget qui ne prend en compte que les subventions clairement notifiées. Les dépenses non inscrites portent sur l'aménagement autour de la nouvelle école maternelle (skate parc, cheminement piéton, aménagement route de Païolive en lien avec le Département...). **Les comptes subventions et participations sont détaillés.** Les conseillers débattent sur l'opportunité de certaines subventions, sur le dépôt tardif des demandes, sur le fonctionnement de l'attribution des subventions sportives, sur la politique de distribution des subventions. Mme DEY défend les propositions faites. M. GSEGNER se déclare favorable à ce budget car il « fait une part importante à l'investissement ». Mme RICHARD n'est pas d'accord sur le montant de l'emprunt. Après ces débats, le budget principal est adopté à la majorité (**5 contre : M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER – Mme Annie RICHARD – Mme Chantal DARLIX**).

#### **Budget Assainissement collectif 2019 (2019-028)**

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires à l'aide d'un diaporama. Les résultats du compte administratif 2018 sont repris à l'élaboration budgétaire. Le vote se fait au chapitre. Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 261 934.69 €. Cette section permet de dégager 55 251.59 € de résultat pour l'investissement. Les recettes d'investissement = les dépenses d'investissement = 695 683.86 €. Le Conseil Municipal est invité à voter les orientations budgétaires proposées :  
En dépenses : Terminer les travaux en cours : Montée du Carmel, Masseguisses  
En recettes : Subventions sollicitées : Département et Agence de l'Eau pour Masseguisses  
Adopté à l'unanimité. Départ de Mme Annie RICHARD.

#### **Budget Chaufferie bois 2019 (2019-029)**

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires à l'aide d'un diaporama. Il expose que la nomenclature de ce budget est de type M 40 avec un assujettissement à la TVA. En fonctionnement, le Syndicat Départemental d'Energies, qui a la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération aide la collectivité à élaborer un tarif de revente de l'énergie à ADIS et à la Communauté de Communes. En investissement, il conviendra de reprendre l'investissement total une fois finalisé pour l'amortissement, déduction faite du Fonds de Compensation de la TVA, des subventions et compte tenu de l'emprunt réalisé. Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 80 000 €. Les recettes d'investissement = les dépenses d'investissement = 500 000 €. Adopté à la majorité (**4 abstentions : M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER – Mme Chantal DARLIX**).

#### **Garantie pour réaménagement de prêts à l'organisme de logements sociaux ADIS (2019-016)**

Suite à la demande de la SA HLM ADIS, cette question est rajoutée à l'ordre du jour par le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Il s'agit de reprendre la délibération déjà adoptée en respectant le formalisme de la banque. Adoptée à l'unanimité.

M. le Maire,

   
Jean-Paul MANIFACIER.